

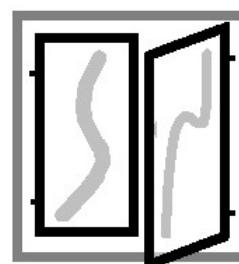
# PROTECT VITRE

## CONCENTRÉ A DILUER PROTECTEUR FILMOGÈNE ANTISALISSURES POUR SURFACES POLIES USAGE PROFESSIONNEL

**PROTECT VITRE** est une préparation à base de fonctions nettoyantes, de tensioactifs non ioniques et anioniques, d'agent d'étalement et de fonctions protectrices antisalissures.

### CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE
Aspect	: BLEU PALE
Masse volumique	: 990 G/L ± 20 G/L
Réaction chimique	: NEUTRE
pH pur	: 7.70 ENVIRON
Tension superficielle à 20%	: 38,2 DYNE/CM



### PROPRIETES PRINCIPALES

**PROTECT VITRE** est non corrosif, ne provoque pas la corrosion des métaux ferreux et alliages légers usuels. Ne renferme pas d'agents caustiques ou de cires. Ne tache pas, ne raie pas les supports usuels même sur les vitres, plexiglas, polycarbonates.

**PROTECT VITRE** est un **protecteur**, antisalissure préventif, spécifique pour les surfaces polies ou transparentes, vitres, glaces, inoxydables, chromes et autres métaux, miroirs, stratifiés, matières plastiques, skaï, cuirs, marbres, carrelages muraux, faïences, émail, porcelaine, formica, stratifiés, blocs d'éclairage de lampes, lampadaires, feux de signalisation, hublots...

**PROTECT VITRE** permet de déposer **un film microscopique translucide non visible**, limitant l'implantation des salissures, les marques de doigts, les salissures ou impacts d'insectes.

**PROTECT VITRE** **améliore la visibilité** en réduisant l'adhérence et l'incrustation des dépôts et espace la fréquence des nettoyages, facilite les opérations d'entretien périodique.

**PROTECT VITRE** **protège les vitres**, vitrines de magasins, bureaux, surfaces murales de sanitaires, façades vitrées d'immeuble, garnitures, tableaux de bords, sièges vinyle, plastiques des véhicules...

### MODE ET DOSE D'EMPLOI

- Selon l'état de propreté des surfaces au préalable, nettoyer soigneusement à l'aide du nettoyant spécial pour vitres.
- Diluer à raison **d'une partie de produit pour 4 parties d'eau.**
- Attendre le séchage complet et procéder à l'application de la protection antisalissures de la manière suivante :
  - 1- Appliquer une légère pulvérisation uniforme directement sur la surface à protéger.
  - 2- Étaler avec un chiffon doux non pelucheux, ensuite polir avec un autre chiffon propre et sec.
  - 3- Lors du polissage, éviter le passage du chiffon en faisant des cercles, préférer un polissage régulier vertical de haut en bas.
  - 4- Renouveler périodiquement l'application afin de conserver l'effet anti-adhérent du protecteur.

### **ENTRETIEN DES SURFACES TRAITÉES :**

Passer simplement un chiffon non pelucheux sans exercer de pression afin de ne pas diminuer l'épaisseur du film protecteur.

## RECOMMANDATIONS



*H226 Liquide et vapeurs inflammables*  
*H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.*  
*P280 Porter des gants et des lunettes de protection des yeux.*  
*P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.*

*Conserver hors de la portée des enfants.*

*Refermer l'emballage après utilisation.*

*Ne pas jeter les résidus à l'égout.*

*Stocker et utiliser dans des endroits frais et convenablement ventilés.*

*Eviter le contact avec la peau et les yeux.*

*En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau claire.*

### **NOTA IMPORTANT**

*Effectuer au préalable un essai de compatibilité avec le support. Ne convient pas pour l'application sur pare brise de véhicules ou d'avions et autres vitres avec balais d'essuie glaces.*

***Toujours effectuer au préalable un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.***

*UFI : 9642-TODY-700E-51TY*

#### EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

##### **Assurance qualité ISO 9001**

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.